



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 22 mai 2024 à 18h00 – Cambes

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Recrutement d'un agent contractuel en application de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique – Responsable des espaces verts

1.2 Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité en application de l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique – Agent polyvalent service voirie

1.3 Recrutement d'un agent contractuel en application de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique – Agent polyvalent, déchetterie

1.4 Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activités en application de l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique – Conseiller(e) séjour

1.5 Création d'un emploi permanent de Responsable du service environnement

1.6 Création d'un emploi permanent de responsable de la communication, de l'informatique et du développement économique

2. VOIRIE

2.1 Attribution du marché public de fournitures de granulats

3. TOURISME

3.1 Détermination des horaires de l'Office de tourisme

3.2 Convention entre la Communauté de communes et l'association des conteurs de pays

4. CULTURE

4.1 Attribution des subventions aux associations culturelles

4.2 Attribution d'une subvention à la commune de Miramont-de-Guyenne dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts de la rue 2024

5. SPORT

5.1 Attribution des subventions aux associations sportives

6. ECONOMIE - AGRICULTURE

6.1 Adoption de la convention SRDEII entre la Communauté de communes et la région Nouvelle-Aquitaine

6.2 Convention 2024 entre la Communauté de communes et la Chambre du commerce et de l'industrie de Lot-et-Garonne

6.3 Convention 2024 entre la Communauté de communes et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Lot-et-Garonne

6.4 Convention 2024 entre la Communauté de communes et la Chambre de l'Agriculture de Lot-et-Garonne

6.5 Convention 2024 entre la Communauté de communes et l'association Initiative Garonne

6.6 Attribution d'une subvention à l'association des piégeurs de ragondins

7. INFORMATIONS DIVERSES